

**mazars**

15, Quai Lamandé  
BP 1146  
76063 Le Havre Cedex

## **ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE EURE SEINE ESTUAIRE**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE EURE SEINE ESTUAIRE**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 115 RUE DESRAME 76620 LE HAVRE

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Eure Seine Estuaire,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Eure Seine Estuaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Le Havre, le 31 mai 2024



Michael COMPAGNON

Associé

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement	88 791.56	35 516.66	53 274.90	71 033.23	17 758.33-	25.00-
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	245 811.10	219 440.00	26 371.10	42 769.79	16 398.69-	38.34-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	740 790.22		740 790.22	740 790.22		
	Constructions	15 072 080.04	7 918 398.76	7 153 681.28	7 726 065.92	572 384.64-	7.41-
	Installations techniques Matériel et outillage	15 840 148.62	13 040 470.37	2 799 678.25	3 038 037.36	238 359.11-	7.85-
	Immobilisations corporelles en cours	146 744.82		146 744.82	81 068.34	65 676.48	81.01
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées	7 515.00		7 515.00	7 515.00			
Autres titres immobilisés							
Prêts	89 877.00		89 877.00	89 877.00			
Autres	13 181.93		13 181.93	13 181.93			
<b>Total I</b>	<b>32 244 940.29</b>	<b>21 213 825.79</b>	<b>11 031 114.50</b>	<b>11 810 338.79</b>	<b>779 224.29-</b>	<b>6.60-</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 270 865.43	12 547.70	3 258 317.73	2 498 929.43	759 388.30	30.39
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	10 182 897.97		10 182 897.97	563 791.99	9 619 105.98	NS
	Valeurs mobilières de placement	2 190 337.19		2 190 337.19	861 122.64	1 329 214.55	154.36
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	7 757 143.36		7 757 143.36	6 832 131.11	925 012.25	13.54	
Charges constatées d'avance (2)	325 726.87		325 726.87	252 256.15	73 470.72	29.13	
<b>Total II</b>	<b>23 726 970.82</b>	<b>12 547.70</b>	<b>23 714 423.12</b>	<b>11 008 231.32</b>	<b>12 706 191.80</b>	<b>115.42</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>55 971 911.11</b>	<b>21 226 373.49</b>	<b>34 745 537.62</b>	<b>22 818 570.11</b>	<b>11 926 967.51</b>	<b>52.27</b>	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	1 344 724.57		1 344 724.57			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	6 380 983.43		5 977 977.65		403 005.78	6.74	
Autres							
Report à nouveau							
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	72 802.26		403 005.78		330 203.52-	81.94-
	<b>Situation nette (sous total)</b>	7 798 510.26		7 725 708.00		72 802.26	0.94
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	18 182 018.60		8 229 539.22		9 952 479.38	120.94
	Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	25 980 528.86		15 955 247.22		10 025 281.64	62.83
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS	Provisions pour risques	5 393.80		80 344.40		74 950.60-	93.29-
	Provisions pour charges	836 763.51		834 519.29		2 244.22	0.27
	<b>Total III</b>	842 157.31		914 863.69		72 706.38-	7.95-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	188 029.26		245 310.34		57 281.08-	23.35-
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 632 594.20		1 636 629.27		4 035.07-	0.25-
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	2 071 825.26		1 994 307.00		77 518.26	3.89
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 157 075.10		260 485.51		896 589.59	344.20
	Instrument de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	2 873 327.63		1 811 727.08		1 061 600.55	58.60
	<b>Total IV</b>	7 922 851.45		5 948 459.20		1 974 392.25	33.19
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	34 745 537.62		22 818 570.11		11 926 967.51	52.27

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

130 205.00  
4 919 318.82

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	14 263 910.97		14 836 853.20		572 942.23-	3.86-
Parrainages	917 280.76				917 280.76	
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	426 051.45		59 919.92		366 131.53	611.03
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	150 415.81		28 787.87		121 627.94	422.50
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	57 912.47		46 830.57		11 081.90	23.66
<b>Total I</b>	<b>15 815 571.46</b>		<b>14 972 391.56</b>		<b>843 179.90</b>	<b>5.63</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	5 335 990.07		4 554 078.08		781 911.99	17.17
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	294 928.22		264 576.98		30 351.24	11.47
Salaires et traitements	6 725 373.86		6 454 500.76		270 873.10	4.20
Charges sociales	2 888 935.81		2 870 061.51		18 874.30	0.66
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 452 080.71		1 484 162.48		32 081.77-	2.16-
Dotations aux provisions	17 547.70		35 307.93		17 760.23-	50.30-
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	133 223.13		443.19		132 779.94	NS
<b>Total II</b>	<b>16 848 079.50</b>		<b>15 663 130.93</b>		<b>1 184 948.57</b>	<b>7.57</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>1 032 508.04-</b>		<b>690 739.37-</b>		<b>341 768.67-</b>	<b>49.48-</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	165 893.92		7 210.54		158 683.38	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	<b>165 893.92</b>		<b>7 210.54</b>		<b>158 683.38</b>	<b>NS</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	364.81		509.88		874.69	171.55
Intérêts et charges assimilées	1 660.76		2 162.76		502.00	23.21
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>	<b>2 025.57</b>		<b>1 652.88</b>		<b>372.69</b>	<b>22.55</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>163 868.35</b>		<b>5 557.66</b>		<b>158 310.69</b>	<b>NS</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>868 639.69</b>		<b>685 181.71</b>		<b>183 457.98</b>	<b>26.78</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	961 276.36		1 160 011.01		198 734.65	17.13
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>	<b>961 276.36</b>		<b>1 160 011.01</b>		<b>198 734.65</b>	<b>17.13</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion			2 329.64		2 329.64	100.00
Sur opérations en capital	36.41		68 172.88		68 136.47	99.95
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>	<b>36.41</b>		<b>70 502.52</b>		<b>70 466.11</b>	<b>99.95</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>961 239.95</b>		<b>1 089 508.49</b>		<b>128 268.54</b>	<b>11.77</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>19 798.00</b>		<b>1 321.00</b>		<b>18 477.00</b>	<b>NS</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>16 942 741.74</b>		<b>16 139 613.11</b>		<b>803 128.63</b>	<b>4.98</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>16 869 939.48</b>		<b>15 736 607.33</b>		<b>1 133 332.15</b>	<b>7.20</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>72 802.26</b>		<b>403 005.78</b>		<b>330 203.52</b>	<b>81.94</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 34 745 537.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le produits d'exploitations est de 15 815 571.46 Euros et dégageant un excédent de 72 802.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **Objet social - Activité -Moyens mis en oeuvre**

**Objet social - nature et périmètre des activités et missions sociales réalisées :**

Réaliser par tous moyens appropriés, toutes actions de formation professionnelle adaptée aux besoins des entreprises industrielles de la métallurgie ou d'autres branches professionnelles de l'industrie et des services, favorisant ainsi le développement des compétences de leur personnel.

Former des apprentis ou des stagiaires en situation d'alternance ou des salariés en formation continue pour tout niveau de diplôme ou de certification dans le cadre d'apprentissage ou de professionnalisation, et tout autre dispositif de formation professionnelle.

Réaliser des évaluations, des positionnements ainsi que passer des conventions de formations et effectuer des activités de conseil auprès des entreprises, des groupes d'entreprises, des associations, des établissements et organismes privés, des organisations professionnelles, des établissements publics, des collectivités locales et régionales de l'Etat.

Apporter des solutions innovantes de digitalisation des formations, de formation en situation de travail, de prestations de services, de transfert d'ingénierie et de services auprès des clients du CFA.

Répondre au besoin de tous les acteurs : branches, organisations, entreprises et collectivités publiques, salariés ou personnes à la recherche d'un emploi, pouvoirs publics, universités, écoles, lycées et organismes de formation, et faire de l'apprentissage et plus généralement de la formation en alternance un levier de développement de l'emploi.

Renforcer les opportunités partenariales.

Et de façon plus générale, mener toutes actions concourant à la promotion de l'apprentissage et de la formation professionnelle de l'industrie et des métiers industriels.

**Moyens mis en oeuvre :**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les moyens mis en oeuvre pour réaliser ces activités reposent sur les 4 sites de formation situés au Havre, Evreux, Vernon et Port Jerome sur Seine. Ces sites sont équipés des matériels industriels autorisant toutes les formations dans les domaines de la chaudronnerie, la maintenance, la productique, la mécanique, la plasturgie, et des matériels informatiques nécessaires à leur accomplissement. Outre les ateliers techniques, les 4 sites disposent de salles de formation destinées aux enseignements théoriques.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### Projet de construction du bâtiment d'Evreux:

- Cout total du projet = 22 056 000€
- Financement :
  - Subvention OPCO 2I = 5 491 952€
  - Subvention Région Normandie = 7 562 555 €
  - Emprunt : 2 775 812 €
  - Fonds propres = 3 117 088 €

Cette année, les premiers investissements ont été mis en immobilisations en cours pour un montant de 20 749.20€.

Les acomptes de subvention perçus pour ce projet cette année sont :

- Région Normandie = 9 243 075 €
- OpcO 2I = 380 048 €

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait significatif à mentionner concernant l'exercice 2023.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'association pour cet exercice ont été arrêtés en conformité avec les dispositions du code de commerce, et suivants les dispositions spécifiques suivantes:

- Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08;

- Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le règlement précédent.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### **Immobilisations corporelles :**

L'association ayant bénéficié de la mesure de simplification prévue par le décret 05-1757 du 30 décembre 2005, les immobilisations non décomposables acquises avant le 1er janvier 2005 continuent d'être amorties sur la durée d'usage antérieurement définie.

Les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2005, sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

### **Autres immobilisations incorporelles :**

Les brevets concessions et autres valeurs immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des immobilisations corporelles :**

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Titres immobilisés :**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Créances immobilisées :**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des créances et dettes :**

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement :**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti)

### **Disponibilité en Euros :**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

L'association ayant bénéficié de subventions d'investissements, les reprises de subventions ont été proportionnellement modifiées.

### **Reprise de subventions d'investissements :**

Conformément aux prescriptions du PCG , les reprises de subventions d'investissements au compte de résultat ont été comptabilisées au compte 777 "Quote part des subventions d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice".

Cette imputation entraîne une distorsion entre le niveau de prise en compte de la dotation aux amortissements (niveau du résultat d'exploitation) et de la reprise des quote parts de subvention d'équipement (niveau du résultat exceptionnel).

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

L'incidence de cette présentation est une diminution du résultat d'exploitation et du résultat courant de 961 276 €. Le résultat final n'étant bien sur, pas affecté.

### **Principes comptables applicables :**

En application de l'instruction administrative du 15 septembre 1998, il a été décidé d'assujettir l'association aux impôts commerciaux sur le secteur d'activité de la formation continue.

De ce fait, l'association a établi une sectorisation suivant les modalités suivantes :

### **Clé de répartition :**

Les frais généraux engagés au cours de l'exercice en apprentissage ont été répartis sur la base d'une clé de répartition fondée sur le chiffre d'affaires de l'exercice :

- Apprentissage : 71.98 %
- Conventions Région : 6.31 %
- Formation Continue : 21.71 %

Les frais engagés par le siège au titre de ces 3 activités ont été répartis sur les base suivantes :

- Apprentissage : 71.98 %
- Conventions Région : 6.31 %
- Formation Continue : 21.71 %

Les frais de personnel ont été affectés en fonction de l'activité réelle de chaque salarié.

### **Affectation des moyens :**

Les immobilisations ont été réparties entre les 3 secteurs d'activité sur les base suivantes :

Immobilisation le Havre-PJSS : Le Havre - Port Jérôme s/ Seine

Apprentissage :	58.97 %	63.27 %
Conventions Région :	11.39 %	13.83 %
Formation Continue :	29.64 %	22.90 %

### **Immobilisations Evreux :**

- Apprentissage : 69.11 %
- Conventions Région : 3.25 %
- Formation Continue : 27.64 %

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Immobilisations Vernon :

Apprentissage : 99.99 %  
Formation Continue : 0.01 %

### Bilan d'ouverture :

Le bilan d'ouverture enregistre la répartition des immobilisations, des dettes et créances, des provisions et des subventions en fonction des clés de répartition, en contrepartie des comptes de liaisons.

L'exercice 2023 a généré un résultat global de 72 802.26 € réparti de la façon suivante :

- Apprentissage : 432 404.98 €
- Conventions Région : - 252 575.60 €
- Formation Continue : - 107 027.12 €

Les ventes de prestations de services et de subvention d'exploitation, par secteur d'activité, est la suivante:

- Apprentissage : 11 496 425.86 €
- Conventions Région : 939 650.12 €
- Formation Continue : 3 171 167.20 €

Soit pour un total de vente de prestations de service et de subvention d'exploitation de 15 607 243.18 €

La décision d'assujettir le département formation continue aux impôts commerciaux a entraîné la prise en compte de ces impôts dans le compte de résultat 2023 :

Cotisation foncière - CVAE : 4 098.00 €  
Taxe d'apprentissage : 36 692.62 €  
Impôts sur les bénéfices : 19 798.00 €

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	88 792	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	559 526	3 300
Terrains	740 790		
Constructions sur sol propre	11 672 584		
Constructions sur sol d'autrui	1 008 353		
Installations générales agencements aménagements des constructions	4 942 308		57 726
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 889 991		546 190
Installations générales agencements aménagements divers	1 136 827		
Matériel de transport	54 665		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 835 428		
Immobilisations corporelles en cours	81 068		84 684
	TOTAL	36 362 014	688 600
Autres participations	7 515		
Prêts, autres immobilisations financières	103 059		
	TOTAL	110 574	
	TOTAL GENERAL	37 120 905	691 900

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			88 792	88 792
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		317 015	245 811	245 811
Terrains				740 790	740 790
Constructions sur sol propre			86 176	11 586 409	11 586 409
Constructions sur sol d'autrui			1 006 262	2 092	2 092
Installations générales agencements aménagements constr.			1 516 455	3 483 579	3 483 579
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 398 295	13 037 886	13 037 886
Installations générales agencements aménagements divers			138 915	997 912	997 912
Matériel de transport				54 665	54 665
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			85 743	1 749 685	1 749 685
Immobilisations corporelles en cours	19 008			146 745	146 745
	TOTAL	19 008	5 231 844	31 799 763	31 799 763
Autres participations				7 515	7 515
Prêts, autres immobilisations financières				103 059	103 059
	TOTAL			110 574	110 574
	TOTAL GENERAL	19 008	5 548 859	32 244 939	32 244 940

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Frais établissement recherche développement TOTAL	17 758	17 758		35 517	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	516 756	19 699	317 015	219 440	
Constructions sur sol propre	5 511 088	423 840	86 176	5 848 753	
Constructions sur sol d'autrui	1 006 785	209	1 006 262	733	
Installations générales agencements aménagements constr.	3 379 306	206 061	1 516 455	2 068 913	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 228 361	630 458	2 398 259	10 460 561	
Installations générales agencements aménagements divers	1 029 509	25 154	138 915	915 749	
Matériel de transport	33 114	11 801		44 915	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 587 889	117 099	85 743	1 619 246	
<b>TOTAL</b>	<b>24 776 053</b>	<b>1 414 624</b>	<b>5 231 808</b>	<b>20 958 869</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 310 567</b>	<b>1 452 081</b>	<b>5 548 822</b>	<b>21 213 826</b>	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	17 758				
Autres immob.incorporelles TOTAL	19 699				
Constructions sur sol propre	423 840				
Constructions sur sol d'autrui	209				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	206 061				
Instal.techniques matériel outillage indus.	630 458				
Instal.générales agenc.aménag.divers	25 154				
Matériel de transport	11 801				
Matériel de bureau informatique mobilier	117 099				
<b>TOTAL</b>	<b>1 414 624</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 452 081</b>				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 344 725				1 344 725
Réserves	5 977 978	403 006		0	6 380 983
Excédent ou déficit de l'exercice	403 006	403 006-	72 802	0-	72 802
Situation nette	7 725 708		72 802	0-	7 798 510
Subventions d'investissement	8 229 539		10 913 756	961 276	18 182 019
<b>TOTAL I</b>	<b>15 955 247</b>		<b>10 986 558</b>	<b>961 276</b>	<b>25 980 529</b>

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		5 000			5 000
Pertes de change	29	394	29		394
Pensions et obligations similaires	636 454		19 370		617 083
Gros entretien et grandes révisions	198 066	21 614			219 680
Autres provisions pour risques et charges	80 315		80 315		
<b>TOTAL</b>	<b>914 864</b>	<b>27 008</b>	<b>99 714</b>		<b>842 157</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	240	12 548	240		12 548
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>	<b>12 548</b>	<b>240</b>		<b>12 548</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>915 104</b>	<b>39 556</b>	<b>99 954</b>		<b>854 705</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation financières</b>		<b>17 548</b>	<b>99 926</b>		
		<b>365</b>			

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	89 877	89 877	
Autres immobilisations financières	13 182	13 182	
Autres créances clients	3 270 865	3 270 865	
Personnel et comptes rattachés	927	927	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 351	24 351	
Taxe sur la valeur ajoutée	74 042	74 042	
Divers état et autres collectivités publiques	870 555	870 555	
Groupe et associés	15 000	15 000	
Débiteurs divers	9 198 023	9 198 023	
Charges constatées d'avance	325 727	325 727	
<b>TOTAL</b>	<b>13 882 549</b>	<b>13 882 549</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	59	59		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	187 971	57 766	130 205	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 632 594	1 632 594		
Personnel et comptes rattachés	718 356	718 356		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	698 486	698 486		
Impôts sur les bénéfices	19 798	19 798		
Taxe sur la valeur ajoutée	317 621	317 621		
Autres impôts taxes et assimilés	317 565	317 565		
Autres dettes	1 157 075	1 157 075		
Produits constatés d'avance	2 875 328	2 875 328		
<b>TOTAL</b>	<b>7 924 851</b>	<b>7 794 646</b>	<b>130 205</b>	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	57 260			

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 067 441
Autres créances	3 495 356
Disponibilités	123 399
<b>Total</b>	<b>4 686 196</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 50 535
Dettes fiscales et sociales	1 067 652
Autres dettes	4 068
Total	1 922 314

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 25 727
Total	3 25 727
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 212 761
Produits exceptionnels	662 567
Total	2 875 328

## - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

### Rémunération des dirigeants

3En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantage en nature n'a été versé au trois plus haut dirigeants (bureau de l'association) en 2023.

### Effectif moyen

Effectif moyen au 31/12/2023 : 148 Equivalent temps plein

### Valorisation des contributions volontaires

L'association n'a pas bénéficié de contributions volontaire en nature.

### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 31 530 HT euros, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 2023 est de 24 470 HT euros;
- Solde des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 2022 est de 2 310.02 HT euros
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :
  - 757 HT euros au titre d'une attestations de subvention

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- 4 041 HT euros pour la validation des informations de france compétences.

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Autres engagements donnés :		6 17 083
Provision pour indemnités de départ retraite	6 17 083	
Total (1)		6 17 083

##### Engagements reçus

Néant

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Notre association provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

-Selon la convention de la métallurgie.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de la clôture :

- Age de départ à la retraite présumé : 60-67 ans
- Taux d'actualisation : 3.20 %
- Taux de revalorisation des salaires : 3%
- Taux de turnover : 10% dégressif jusqu'à 50 ans

Pour la prise en compte de la mortalité : le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE 2021) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 41.63 %.

Le montant calculé de l'engagement s'élève au 31 décembre 2021 à 635 267 €

L'association a cependant un fonds placés chez AXA pour couvrir une partie de cet engagement et son montant s'élève à 18 184 €

Ainsi le montant provisionné et comptabilisé s'élève par différence à 617 083 €.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### **Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote part des subvention invest imput	961 276	
Total	961 276	
Charges exceptionnelles		
- V.N.C des actifs cdés	36	
Total	36	

#### **Liste par nature des frais accessoires d'achat**